

TARIFS

La tarification de l'hébergement temporaire se divise en 3 parties:

- Le prix de journée Hébergement qui est à la charge de la personne accueillie.
- Le prix de journée Dépendance, pris en charge partiellement par l'APA si vous êtes reconnu en GIR 1-2-3-4.
- Le forfait Soins pris en charge intégralement par l'assurance maladie.

Les tarifs que nous proposons sont soumis à l'approbation du Conseil Départemental et l'ARS des Hautes-Pyrénées.

TARIFS

Voir arrêté de tarification sur le site internet de l'EHPAD ou sur l'affichage à l'entrée de l'établissement

COMMENT obtenir des informations ?



PAR TÉLÉPHONE
05 62 31 96 09



PAR E-MAIL
ehpad@epas65.fr



VISITE SUR RENDEZ-VOUS

65700 Castelnau-Rivière-Basse

PLAN D'ACCÈS



Établissement
d'Hébergement
pour Personnes Âgées
Dépendantes

PÔLE HÉBERGEMENT

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE



ETABLISSEMENT PUBLIC
D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS

EHPAD LOU PAÏS

65700 CASTELNAU-RIVIERE-BASSE

PRÉSENTATION DE L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Afin de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées fragiles, l'EHPAD LOU PAÏS propose une chambre d'hébergement temporaire offrant une alternative sécurisante, sur un temps limité, en cas d'incapacité ou d'indisponibilité de l'aidant principal.

Elle est mise à disposition pour une durée d'une semaine qui peut être prolongée si besoin jusqu'à trois mois maximum.

INSCRIPTION

Vous ou votre représentant prenez contact avec la Cadre de Santé de l'EHPAD.

Un dossier d'inscription papier ou par Via Trajectoire comprenant la grille de dépendance rempli par le Médecin traitant.

Un contrat d'hébergement temporaire est signé et le règlement de fonctionnement vous est remis.

OBJECTIFS DE L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Formule d'accueil adaptable dans le temps, ce dispositif offre :

UN LIEU SÉCURISANT

si vous ne désirez ou pouvez rester seul(e) au domicile.

UNE TRANSITION

si, suite à une convalescence, vous avez besoin d'une période supplémentaire de repos avant un retour au domicile.

UNE RÉPONSE À L'AIDANT

qui vous soutient au quotidien.



Une chambre de l'EHPAD

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Une équipe de professionnels pluridisciplinaire fixe conjointement avec le résident et sa famille des objectifs de prise en charge et d'accompagnement pour la durée de séjour. Un dossier médical est constitué, avec les traitements prescrits. Les coûts sont fixés annuellement par le Conseil Départemental et l'ARS des Hautes-Pyrénées.



PRESTATIONS PROPOSÉES

La prise en charge inclut :

- La fourniture et l'entretien de linge de lit et de toilette,
- La fourniture des repas,
- La fourniture des produits d'hygiène, d'incontinence,
- L'entretien de votre chambre,
- Une aide pour tous les actes de la vie quotidienne,
- Des activités d'animation,
- Un salon de coiffure et d'esthétique.

L'entretien des vêtements personnels est à la charge du résident et de la famille.